

# C'EST DANS L'Aire



Dossier

## NOS DÉCHETS

UNE BONNE GESTION POUR UNE MEILLEURE VALORISATION • p.6

APREMONT | AVILLY-SAINT-LÉONARD | COYE-LA-FORÊT | CHANTILLY | GOUVIEUX | LAMORLAYE  
LA CHAPPELLE-EN-SERVAL | MORTEFONTAINE | ORRY-LA-VILLE | PLAILLY | VINEUIL-SAINT-FIRMIN



WWW.CCAC.FR

# C'EST DANS l'Aire

N°2 - Décembre 2023

## Sommaire

Page 3 - Retour en images

Page 4 et 5 - Brèves

Page 6 et 7 - Dossier : Nos déchets, une bonne gestion pour une meilleure valorisation

Page 8 : Mobilité : Création de la liaison douce Chantilly > Lamorlaye

Page 9 : Aqualis : Actualités de la piscine intercommunale

Page 10 - Aire au Vert : Actualités de la transition écologique

Page 11 - Portrait : Xavier SANTOS, Président de la Société MARCHAL

Contactez les services de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne :

✉ [contact@ccac.fr](mailto:contact@ccac.fr)

☎ 03 44 62 46 60

Vos démarches en ligne sur les sites

🌐 [www.ccac.fr](http://www.ccac.fr)

🌐 [www.aireauvert.fr](http://www.aireauvert.fr)

Retrouvez l'actualité de l'Aire Cantilienne sur les réseaux sociaux :

📘 @airecantilienne

📷 @airecantilienne

📍 Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

📺 Aire Cantilienne

Directeur de la publication : Le Président de la CCAC  
Rédacteur en chef : Benoît Morel

Rédaction : CCAC - service communication

Secrétariat : 03 44 62 46 65 - m.verrier@ccac.fr

Maquette : CCAC - Service Communication

Photos-Illustrations : CCAC - Service Communication

Impression : Imprimerie E-Grille - 23 000 ex



## Edito du Président



À la lecture de ce magazine d'information de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne vous pourrez prendre connaissance de l'évolution tarifaire nécessaire et indispensable que nous avons été contraints de voter pour maintenir l'équilibre du budget du service de collecte des déchets.

L'inflation n'épargne pas les collectivités, et la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne n'est pas la seule à devoir revoir les tarifs de ses services.

Tout service public se paie, que cela se matérialise par une facture ou par une taxe. Certains territoires voisins dont le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmentent également leur taux.

Nous pouvons néanmoins affirmer sans rougir que la mise en place de la Redevance Incitative en 2016 et l'optimisation du service opérée en 2021 nous ont permis de limiter l'impact de la hausse des coûts du service sur la facture de l'utilisateur. Malgré deux hausses des tarifs importantes le coût global reste encore nettement inférieur à l'ancien système (TEOM).

Notre politique de réduction des déchets fonctionne et nous place parmi les collectivités exemplaires en matière de gestion des déchets, notamment depuis la mise en place de la collecte des déchets alimentaires. J'en veux pour preuve les nombreuses sollicitations des partenaires, des organismes et des collectivités voisines et plus lointaines pour avoir un retour d'expérience sur la mise en place de ces services et de notre tarification incitative.

Face à cette inflation, la Communauté de Communes en pleine période de Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024, intensifie ses efforts pour limiter les coûts de l'ensemble des services qui vous sont proposés, de la petite enfance à la mobilité en passant par la piscine Aqualis, sans pour autant négliger la qualité de ses services. Nous aurons l'occasion de vous en faire part dans le prochain numéro qui évoquera le budget pour l'année 2024.

D'ici là, vous pourrez découvrir dans cette édition les sujets qui font et ont fait l'actualité de notre territoire et de la collectivité.

Je profite de ce numéro également pour vous souhaiter de passer de très belles fêtes de Noël et vous assurer que les élus communautaires et moi-même serons toujours à votre écoute et au plus près de vous pour l'année 2024.

**François DESHAYES**  
Président de la Communauté  
de Communes de l'Aire Cantilienne

# *l'Aire* en images



**1, 2 :** Mots en l'Aire, ateliers et animations du festival intercommunal de l'Aire Cantilienne

**3, 4, 5 :** Journées de la Transition Ecologique, les 17 et 18 novembre derniers.

**6 :** Retour sur la collecte spécifique pour les déchets du monde hippique, premier essai réussi avec 25m<sup>3</sup> de déchets spécifiques des écuries qui ont été collectés pour être valorisés

**7 :** 7<sup>ème</sup> édition du Forum de l'Emploi. 41 exposants étaient présents pour informer et recruter.



# Brèves

## TERRE DE CHEVAL

### PASS 100 % CHANTILLY

Tarif réduit pour l'hippodrome de Chantilly en 2024

Ce pass réservé aux habitants de l'Aire Cantilienne donne accès à toutes les courses de l'hippodrome de Chantilly pour la saison 2024 ainsi que pour le Prix de Diane et le Jockey Club, au tarif préférentiel de 12€ (hors frais d'envoi) au lieu de 79€ au tarif normal. Le parking est également inclus dans ce tarif exceptionnel !

#### Modalité(s) d'achats :

Sur la billetterie de France Galop avec la création d'un compte personnel et la saisie du code préférentiel **CCAC2024** lors de votre paiement en ligne : <https://www.evenements.france-galop.com/fr/pass-abonnements>

Aux guichets de l'hippodrome de Chantilly (merci de vous munir d'un justificatif de domicile) Vous devrez mentionner le code préférentiel **CCAC2024** pour accéder au tarif réduit. Le Pass vous sera adressé par voie postale à votre domicile.

### PROFITEZ-EN !

Pour joindre les services de France Galop :

- Service clients France Galop par mail à l'adresse suivante : [evenements@france-galop.com](mailto:evenements@france-galop.com)
- via le chatbot sur <https://www.evenements.france-galop.com/fr>
- HOTLINE : 0 892 97 2000 (0,50€/MIN).



## PETITE ENFANCE

### LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Dates des prochains rendez-vous du LAEP pour les familles du territoire.

Communes	Dates	Horaires
Gouvieux - Maison du Relais Petite Enfance, Place Nümbrecht	Mercredi 10 janvier	De 14h30 à 17h30
Chantilly - MAM Com à la maison, 16 avenue de Verdun	Mercredi 31 janvier	De 14h30 à 17h30
	Mercredi 20 mars	
Lamorlaye - Centre Social Rural, 87 avenue de la Libération	Samedi 20 janvier	De 9h30 à 12h30
	Samedi 2 mars	
Plailly - micro crèche Les Petits Gaulois, 19 rue Georges Bouchard	Samedi 10 février	De 9h30 à 12h30
	Samedi 30 mars	
Coye-la-Forêt - village des Enfants, Impasse aux cerfs	Samedi 27 janvier	De 9h30 à 12h30
	Samedi 16 mars	
Orry-la-Ville - Halte Garderie A petits Pas, 11 rue d'Aumale	Samedi 17 février	De 9h30 à 12h30

### RELAIS PETITE ENFANCE

Des permanences dans les communes de l'Aire Cantilienne.

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre ou vos enfants, ou, êtes professionnel(le) et avez besoin d'information concernant votre métier d'assistant(e) maternel(le), les animatrices viennent à votre rencontre dans les communes de l'Aire Cantilienne.

Retrouvez les dates, lieux et horaires sur le site de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne [www.ccac.fr](http://www.ccac.fr)



Scannez ce QR Code pour tout savoir sur la petite enfance dans l'Aire Cantilienne



### Agenda dans l'Aire Cantilienne

Pour tout savoir sur l'agenda des sorties, des spectacles, expositions et animations dans l'Aire Cantilienne, rendez vous sur le site de l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis

[www.chantilly-senlis-tourisme.com](http://www.chantilly-senlis-tourisme.com)  
rubrique "Agenda"



## AMÉNAGEMENT

### UN NOUVEL OUTIL POUR LES PROJETS FONCIERS DE L'AIRE CANTILIENNE

La Communauté de Communes a adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise et de l'Aisne

L'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLOA) réalise des acquisitions foncières qui facilitent les projets d'aménagement et de développement portant sur l'habitat, le développement économique, les commerces et services (maisons de santé et d'assistantes maternelles), ainsi que les projets d'opérations d'ensemble, de résorption des friches, de revitalisation des centres bourgs, de valorisation des dents creuses et du bâti patrimonial.

Plus précisément les missions dévolues à l'EPFLOA sont les suivantes :

- Acquérir du foncier bâti et non bâti pour son compte et pour le compte de ses membres.
- Réaliser des travaux nécessaires à la gestion des terrains et immeubles dont il est propriétaire pour le compte des collectivités adhérentes, notamment tous travaux utiles de démolition et de dépollution, mais il ne peut procéder à la réalisation de l'aménagement de ces terrains.

Cette adhésion permettra à la Communauté de Communes de se faire accompagner par l'EPFLOA pour le portage foncier de ses futurs projets.

## URBANISME

### VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Moins de papier, plus de facilité pour faire vos demandes d'autorisation d'urbanisme grâce à la CCAC

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique en vous connectant sur le site dédié du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).



Ce dispositif vous permet de transmettre votre demande en ligne et de télécharger/téléverser les pièces justificatives à chaque étape du dossier.

Scannez ce QR Code pour tout savoir sur la dématérialisation des actes d'urbanisme



## SOUTIEN AUX ENTREPRISES

### ACCOMPAGNEMENT FISCAL DES ENTREPRISES

En partenariat avec la DGFIP 60, la CCAC met en place une permanence mensuelle dédiée aux TPE/PME.

Objectif : répondre aux problématiques rencontrées par les TPE/PME et sécuriser les opérations économiques présentant pour elles des enjeux importants et des risques élevés.

Saisissez cette opportunité pour renforcer la santé financière de votre TPE/PME !

► Prochaines permanences :

 **Lundi 15 janvier / Lundi 5 février / Lundi 11 mars**

 **de 9h à 12h**

 **Dans les locaux de la CCAC, 17 bis rue Guilleminot à Chantilly**

## PRÉVENTION ET SÉCURITÉ



### LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT

Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Les personnes souhaitant s'engager et devenir sapeur-pompier volontaire peuvent venir élargir les rangs des Centres de Secours

Vous pouvez contacter les chefs de centre :

► La Chapelle-en-Serval : Lieutenant Cédric LUCE  
 06 74 76 15 31 /  [recrutspserval@sdis60.fr](mailto:recrutspserval@sdis60.fr)

► Lamorlaye : Capitaine Florent ALIN  
 06 72 93 33 20 /  [recrutsplamorlaye@sdis60.fr](mailto:recrutsplamorlaye@sdis60.fr)

Retrouvez toutes les informations et conditions d'engagement sur le site internet [www.sdis60.fr/devenir-sapeurs-pompiers/](http://www.sdis60.fr/devenir-sapeurs-pompiers/)



# Dossier

## GESTION DES DÉCHETS

### NOS DÉCHETS : UNE BONNE GESTION POUR UNE MEILLEURE VALORISATION

La Communauté de Communes a adapté et fait évoluer sans cesse le service de collecte des déchets afin de proposer un service au plus juste des besoins de ses usagers, tout en respectant la réglementation nationale, permettant ainsi un financement équilibré.

### L'Aire Cantilienne, précurseur et bonne élève sur les déchets ménagers (collecte, valorisation, traitement)

**Pour la redevance incitative :** Elle a été mise en place dès 2016 dans l'Aire Cantilienne, et nous étions parmi les premières collectivités en France à l'instaurer.

Elle a permis aux usagers du service de prendre de nouvelles habitudes en matière de gestion des déchets, nous plaçant parmi les collectivités les plus performantes en matière de tri des déchets et de baisse des tonnages.

**Pour la collecte des déchets alimentaires :** Nous avons profité du renouvellement des marchés de collecte en 2022 pour anticiper la loi anti-gaspillage de 2020 et mettre en place une collecte des déchets alimentaires en porte à porte ainsi que la possibilité de déposer ces déchets dans des points d'apports volontaires. Ce nouveau service a permis d'optimiser la collecte des poubelles grises en passant à une collecte tous les 15 jours.

### RAPPEL : Que comprend le Service Public d'Élimination des Déchets ?

Lorsque vous réglez votre facture pour la collecte des déchets, il faut avoir conscience qu'il ne s'agit pas uniquement du prix du service de collecte. Le Service Public des Déchets Ménagers comprend :



**La collecte des déchets :** Ordures Ménagères des emballages, des déchets alimentaires, des encombrants, des déchets verts (en option)



**La fourniture des outils pour la collecte**

**MAIS AUSSI...**



**L'accès gratuit pour les particuliers en déchetteries** (gérées par le SMDO)



**Le traitement de tous les déchets** (tri et valorisation énergétique, gérés par le SMDO). La valorisation des déchets de la poubelle grise avec production d'électricité, de gaz et la fourniture de réseaux de chaleur pour les communes voisines.



**L'équipe du service environnement/déchets de l'Aire Cantilienne** dont les missions sont nombreuses : suivi de la collecte, sensibilisation à la réduction des déchets, suivi de la facturation, gestion des usagers,...



### Quel coût du service pour l'utilisateur ?

Financièrement, pour une grande majorité des foyers, avec l'instauration de la Redevance Incitative, les économies ont toujours été au rendez-vous. Ci-dessous l'exemple de l'évolution du montant du coût pour la collecte des déchets d'un foyer du territoire.

#### 2016 : suppression de la TEOM pour la Redevance incitative

	<b>2015</b>
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	
Base	4 160 €
Taux	8,59 %
<b>Montant total</b>	<b>357 €</b>

MONTANT  
FIXE PEU  
IMPORTE CE  
QUE L'ON  
JETTE

	<b>2016</b>
<b>Facture de Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	
1 <sup>er</sup> semestre	98,18 €
2 <sup>ème</sup> semestre	98,18 €
<b>Montant total</b>	<b>196,36 €</b>

ÉCONOMIE  
DE **162,64 €**  
SUR LE BUDGET  
DÉCHET DU  
FOYER

#### Et si la CCAC avait conservé le financement du service par la TEOM

	<b>2023</b>
<b>Facture de Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	
1 <sup>er</sup> semestre	141,69 €
2 <sup>ème</sup> semestre	148,69 €
Forfait collecte des déchets verts	55 €
<b>Montant total</b>	<b>345,38 €</b>

LA FACTURE  
DÉCHETS RESTE  
TOUJOURS MOINS  
ÉLEVÉE QUE CELLE  
DE 2015

	<b>2023</b>
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	
Base	4 901 €
Taux	8,59 %
<b>Montant total</b>	<b>421 €</b>

MONTANT DE LA  
TAXE DÉCHETS  
TOUJOURS PLUS  
ÉLEVÉ QUE LA  
REDEVANCE  
INCITATIVE

# Ajustement de la grille tarifaire des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : respecter l'équilibre du budget déchets

Un contexte international de forte inflation et d'évolutions importantes en matière légale et fiscale, impacte le budget Déchets de la Communauté de Communes.

Vous l'avez certainement lu dans la presse, bon nombre de foyers sur le territoire national ont vu leur montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmenter significativement, certains de 50% !




Ces dernières années, nous avons tous subi les aléas de la conjonction de plusieurs crises mondiales (pandémie, guerres, inflation). L'inflation s'est envolée dans des proportions bien au-delà des augmentations habituelles (de 3% à 5%). Beaucoup de matériaux

ont enregistré 20 % d'augmentation, ainsi que le carburant qui permet aux camions de collecte de rouler. Les prestataires de collecte répercutent évidemment cette augmentation sur les marchés publics.

**Dans ce contexte, les collectivités n'ont d'autre choix que d'impacter leurs grilles des tarifs pour maintenir les finances à l'équilibre.** Ce constat est partagé par toutes les collectivités de France.

**Pour faire face à ces augmentations, la Communauté de Communes reste vigilante sur les dépenses et choisit de réduire les coûts sur les actions menées par l'ensemble des services de l'Aire Cantilienne .**

Grille Tarifaire de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
(pour les particuliers / Retrouvez l'ensemble de la grille tarifaire sur le site internet [www.aireouvert.fr](http://www.aireouvert.fr))

Type de contenants d'Ordures Ménagères /non recyclables	Abonnement annuel au service (part fixe) pour 1 collecte toutes les 2 semaines (C0,5)	Part variable du service (à la levée ou au sac)
Usager non affilié au service, refusant sac rouge et bac pucé	398 € par an par local occupé par un particulier	
Usager ne fournissant pas de pièces justificatives conformes	Forfait de 100 € par dossier dont la pièce est non conforme	
Service de collecte en Sacs Rouges 		
Affilié au service Sac (résidence secondaire ou manque de place)	243 €	50 € le rouleau de 25 sacs de 50 L Soit 2 € le sac
Rouleau de Sacs rouges 50 litres ou rouleau de sacs rouges 100 L		80 € le rouleau de 20 sacs de 100 L (soit 4€/sac)
Service de collecte de bacs à roulettes pucés, couvercle gris 		
<i>Volume du bac</i>	<i>Montant de l'abonnement</i>	<i>Montant de la levée du bac</i>
Bac 120 litres	243 €	4.70 €/levée
Bac 240 litres	306 €	9.50 €/levée
Bac 360 litres	369 €	14.20 €/levée
Bac 500 litres	443 €	19.70 €/levée
Bac 660 litres	527 €	26 €/levée
Bac 770 litres	584 €	30.30 €/levée
<b>Si surplus temporaire de déchets :</b>		
Rouleau de Sacs rouges 50 litres		50 € le rouleau de 25 sacs Soit 2 € le sac
Rouleau de Sacs rouges 100 litres		80 € le rouleau de 20 sacs (soit 4 €/sac)
Lot de 5 sacs de 50 litres		10 € le lot de 5 sacs de 50 litres
Lot de 5 sacs de 100 litres		20 € le lot de 5 sacs de 100 litres
Collecte des déchets verts 		
Bac 120 L	Mise à disposition du bac : 55€ et abonnement forfaitaire de 70€/an (pour chaque bac)	
Bac 240L	Mise à disposition du bac : 70€ et abonnement forfaitaire de 120€/an (pour chaque bac)	
Mise en place d'une puce sur un bac déjà en place	10€ par opération de pose de puce	
Collecte des encombrants		
Collecte supplémentaire	50€ dès la 3 <sup>ème</sup> collecte	



Scannez ce QR Code pour tout savoir sur la facturation du service de collecte et de gestion des déchets

**Conservons nos bons gestes qui sont maintenant ancrés dans nos habitudes et qui permettent de maintenir un service de qualité tout en préservant la planète et notre environnement.**

## CIRCULATION DOUCE

### CRÉATION D'UNE LIAISON DE MOBILITÉ DOUCE CHANTILLY > LAMORLAYE

Afin d'encourager les déplacements à vélo, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne s'engage en partenariat avec la ville de Chantilly dans un projet de création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre Chantilly et Lamorlaye.

#### Le projet

Le projet se déploie le long de la départementale 1016 et comprend trois tronçons :

1,95  
kilomètre  
de piste

#### Deux tronçons financés par la Communauté de Communes :

- Une voie verte de 3 mètres de large à partir du rond-point du Mont de Pô jusqu'à l'Avenue Bara. Il est prévu de protéger les cyclistes et les piétons de la circulation routière par une bordure béton de 0,30cm.
- Une piste cyclable de 3 mètres de large allant de l'Avenue Bara jusqu'à l'Avenue de Chartres ainsi que la création d'un trottoir de 1m40 de large et surélevé.

**Un tronçon financé par la Ville de Chantilly :** une piste de 3 mètres de large allant de l'avenue Jacques Bara jusqu'à l'avenue de Bourbon.



#### L'objectif de cette liaison

- **Encourager** les déplacements à vélo
- **Répondre aux besoins quotidiens de mobilité** des résidents de la région
- Répondre aux enjeux de la **lutte contre le changement climatique**
- **Garantir une circulation en toute sécurité**, adaptée aux vélos et aux modes de circulation douce, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite
- **Faciliter l'accès** aux diverses destinations du territoire et notamment la gare de Chantilly/Gouvieux depuis Lamorlaye



#### Coût et financement (études et travaux)

**Montant total** (arrondi) : 895 000 € HT  
dont 200 000 € HT pour la CCAC  
et 695 000 € HT pour la Ville de Chantilly

**Participation de l'Appel à projet, Fonds Mobilité Active :** 216 236 €  
**Participation du Conseil Départemental de l'Oise :** 228 840 €

Reste à charge pour la CCAC : 70 000 € HT  
Reste à charge pour la Ville de Chantilly : 380 000 € HT

SCANNEZ CE QR CODE  
pour tout savoir  
sur les déplacements  
dans l'Aire Cantilienne



## PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

### UNE PISCINE PLUS VERTE

Dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir de son patrimoine, la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) souhaite s'engager dans une démarche d'économies d'énergie pour la piscine Aqualis.

### Résultat de l'étude sur l'amélioration énergétique du bâtiment

Afin d'affirmer sa volonté d'offrir à la communauté des installations modernes et éco-responsables, la CCAC a réalisé une simulation énergétique de l'état actuel du centre aquatique. Cette étude a permis de définir des mesures d'optimisations adaptées au projet dans l'intention de réduire les consommations.

Cet audit énergétique, déployé sur une période de trois mois début 2023, a identifié plusieurs axes d'amélioration.

Après des analyses et projections approfondies, sept scénarios sont retenus dans le but d'optimiser les consommations d'énergie et d'eau.

Ces travaux nécessitent une fermeture partielle ou complète de l'équipement. Pour des raisons évidentes de fréquentation, il est préférable de prévoir cette fermeture pendant la période hivernale.

Les délais de fourniture de certains matériaux sont particulièrement longs, laissant entrevoir une réalisation des travaux pendant la période hivernale de 2024/2025.



### Suite et fin des travaux d'aménagement des parkings

Visant à répondre aux besoins croissants de stationnement, cet agrandissement de 98 places supplémentaires offre une solution pratique pour les visiteurs en période de forte fréquentation.

S'inscrivant dans une démarche environnementale, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne prévoit également d'ici la fin du premier trimestre 2024, un aménagement végétal du parking. Cette étape comprendra la plantation d'essences végétales indigènes et résistantes aux changements climatiques.

Dans un second temps, la Communauté de Communes a profité de travaux sur l'éclairage du parking, pour opérer au remplacement des ampoules par des ampoules led moins énergivores.

Comme un poisson dans l'eau à Aqualis - renseignements au 03 44 58 49 00 ou sur le site [piscineaqualis.fr](https://piscineaqualis.fr)



# Aire au vert

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITAT

Permanences de l'ADIL dans l'Aire Cantilienne.

Vous souhaitez rénover votre logement ? Réduire les dépenses liées au chauffage, améliorer son confort, limiter son impact sur le réchauffement climatique et la pollution de l'air? Mais quels sont les travaux à réaliser les plus adaptés à votre cas? Quelles sont les aides financières mobilisables?

Les conseillers FRANCE RENOV viennent à votre rencontre lors de permanences à la Communauté de Communes et dans les communes de l'Aire Cantilienne.

#### Voici les dates des permanences du premier trimestre 2024 :

- Permanences à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne :
  - vendredi 5 janvier 2024
  - vendredi 19 janvier 2024
  - vendredi 2 février 2024
  - vendredi 16 février 2024
  - vendredi 1er mars 2024
  - vendredi 15 mars 2024
- Permanence dans les communes de l'Aire Cantilienne :
  - mercredi 3 janvier 2024 : Mortefontaine (Mairie - 18 Rue Corot)
  - mercredi 7 février 2024 : La Chapelle en Serval (Mairie - 1200 Rue de Paris)
  - mercredi 6 mars 2024 : Lamorlaye (Mairie - 24 Rue du Général Leclerc).

## VALORISATION DES DÉCHETS

### COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Déploiements de nouvelles bornes d'apport volontaire

La Communauté de Communes de l'Aire cantilienne, précurseur pour la collecte et la valorisation des déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...), continue l'implantation de bornes d'apport volontaire dédiées à cette collecte.

#### Pourquoi ?

Pour réduire la part des déchets alimentaires de la poubelle grise et limiter ainsi le coût de traitement pour leur incinération. Incinérer des déchets qui peuvent être valorisés en compost est une ineptie! En 2022, L'Aire Cantilienne a anticipé l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGECL) adoptée en février 2020 qui prévoit l'obligation du tri à la source de ces biodéchets.

#### Comment ?

En partenariat avec les communes, l'implantation des bornes est réfléchie pour permettre aux personnes dont les foyers ne peuvent accueillir une poubelle à couvercle marron d'évacuer leurs déchets.



Que deviennent les déchets alimentaires une fois collectés?

Une fois collectés les déchets alimentaires sont transportés à Ermenonville, à proximité de notre territoire, pour être déposés sur une plateforme où ils sont ainsi valorisés en compost, une matière organique riche pour nos sols. Le traitement des déchets en général est géré par notre partenaire le SMDO.

**40 sites, quartiers, ensembles collectifs** sur le territoire de l'Aire Cantilienne sont désormais équipés! Les bornes fonctionnent avec un badge que chaque utilisateur peut récupérer auprès des services de la CCAC.

Plus d'informations sur le site [www.aireauvert.fr](http://www.aireauvert.fr)

## DÉFI ÉNERGIE EAU FAMILLES

11 familles relèvent le défi !

Suite à l'appel lancé au mois de septembre, 11 familles se sont réunies le 18 novembre dernier, lors des Journées de la Transition Ecologique, pour lancer le deuxième défi eau énergie.

Ces familles se réuniront mensuellement pour échanger sur leurs éco-gestes, partager, et se motiver du 1er décembre au 30 avril 2024 !

**Objectif : moins 8% sur la consommation d'énergie et d'eau. Seuls les gestes comptent!**

Suivez le défi sur nos réseaux.

## DÉCHETTERIES

### Accès aux déchetteries du SMDO

Les déchetteries du territoire (situées à Lamorlaye et Plailly) sont gérées par le SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour la gestion des déchets). Le saviez-vous, en tant qu'habitant de l'Aire Cantilienne vous avez accès aux déchetteries de Saint-Leu d'Esserent ou de Creil également gérées par le SMDO. En tant qu'habitant de Gouvieux, Apremont ou Vineuil-Saint-Firmin par exemple, elles peuvent être géographiquement plus proches de vous.

ATTENTION : l'accès aux déchetteries est possible uniquement sur présentation de la carte d'accès qui est délivrée par le SMDO.

Renseignements sur le site internet : [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

## REPAIR CAFÉ

Dates des prochains rendez-vous.



- Samedi 13 janvier de 14h à 18h en Mairie de Mortefontaine
- Samedi 10 février de 14h à 18h au centre communal de Vineuil-Saint-Firmin
- Samedi 16 mars de 14h à 18h à Plailly (infos sur le lieu sur le site aireauvert.fr)
- Samedi 20 avril de 14h à 18h à Chantilly, Espace Bouteiller.



Transition écologique dans l'Aire Cantilienne

Retrouvez toutes les informations sur les actions et animations proposées pour la Transition écologique sur le site [www.aireauvert.fr](http://www.aireauvert.fr)



# Portrait

Xavier SANTOS,

Président de la société MARCHAL à Lamorlaye, entreprise qui fournit des aliments, des fourrages, des litières et des équipements aux écuries.

Portrait d'un chef d'entreprise aux projets ambitieux véritablement tournés vers la transition écologique et l'économie locale.

## **C'est Dans l'Aire : Pouvez-vous vous présenter ?**

**Xavier SANTOS :** Originaire de Vendée je suis arrivé dans le sud de l'Oise en 2012, je réside à Avilly-Saint-Léonard, avec mon épouse et mes 5 enfants.

Professionnellement, après ma formation à Saint-Cyr, j'ai servi mon pays pendant 15 années en tant qu'officier dans l'Armée de Terre et j'ai poursuivi dans le civil pendant 3 ans au sein de la société Norbert DENTRESSANGLE en tant que Directeur de Site.

C'est en partie ma passion pour l'équitation qui m'a poussé en 2015 à racheter la société MARCHAL.

## **C'est Dans l'Aire : Pouvez-vous nous présenter la société MARCHAL ?**

**Xavier SANTOS :** Initialement créée en 1900 par des entraîneurs britanniques de chevaux de course installés à Chantilly, le Comptoir d'Approvisionnement des Centres d'Entraînement et Haras (CECAH) fournissait des grains, des fourrages et des litières de grande qualité aux écuries du sud oise

En 1968 la CECAH devient la société Marchal, suite à son rachat par Jean Marchal.

En 1978, quatre des enfants de Jean Marchal rachètent la société à leur père. La société va se diversifier.

En 2015, c'est à mon tour de racheter la société. J'ai pu bénéficier des précieux conseils de Jean-Michel Marchal qui pendant deux ans est resté à mes côtés et je l'en remercie vivement. La société a quitté ses locaux historiques de Chantilly pour des locaux plus fonctionnels à Lamorlaye, jamais loin de nos clients. Nous avons notamment créé un magasin équipé d'un Drive, ce qui permet à nos clients de passer des commandes avant de les enlever sur place. Ainsi nos équipes (18 salariés) peuvent livrer localement, expédier ou préparer les commandes tout en restant disponibles pour le meilleur conseil.

## **C'est Dans l'Aire : La Société MARCHAL a-t-elle des projets de développement ?**

**Xavier SANTOS :** En effet, la société MARCHAL prévoit la construction d'un granulateur. Ce projet permettra notamment de résoudre une problématique locale à savoir le traitement des 20 à 25 000 tonnes de fumier de paille enlevés chaque année auprès des professionnels de la filière hippique de l'Aire Cantilienne. Actuellement les filières d'évacuation sont trop coûteuses, trop irrégulières avec une empreinte carbone trop élevée en raison des kilomètres parcourus. Aujourd'hui 60% des écuries locales utilisent des litières de paille et 40% des litières de copeaux de bois. Notre projet concerne la transformation du fumier de paille en pellets.

Il y a 4 ans, j'ai rencontré le dirigeant du groupe AGRIOPAL, installé à Cucq (62). Cette société a développé une première unité de granulation de paille à Cucq, dont les pellets doivent alimenter des unités de méthanisation. Le processus de transformation nécessite plusieurs étapes sur une ligne de production (triage, séchage, broyage et le pressage), ce qui permet entre autres d'éviter les nuisances olfactives. La phase d'essai et de réglage est en cours d'achèvement. Notre projet est donc d'avoir un granulateur similaire sur le territoire de l'Aire Cantilienne, qui sera alimenté par du fumier de paille locale. L'investissement est de 4,5 millions d'Euros. Dans les premières projections, il sera accueilli dans un bâtiment fermé à proximité immédiate de nos locaux de Lamorlaye.

Nous veillons à ce que le projet impacte le moins possible notre environnement immédiat et qu'il n'engendre pas de nuisances sonores et olfactives. Les tests actuels du granulateur de Cucq nous permettront d'établir un cahier des charges permettant de



répondre strictement à la réglementation.

Ce projet a plusieurs vertus : Il s'agit d'un vrai projet de transition énergétique en transformant des sous-produits animaux en énergie.

Il permettra également de limiter considérablement le transport du fumier et donc l'empreinte carbone. Le fumier sera collecté dans les écuries locales et déposé directement au pied du granulateur pour l'alimenter. On divisera ainsi par 3, voir 4, le nombre de kilomètres. Le granulé sera ensuite acheminé vers des méthaniseurs locaux.

Enfin, Le modèle économique de ce projet devrait permettre également de collecter le fumier de paille gratuitement dans les écuries locales.

Un autre projet pour traiter les 40% de fumier sur copeaux est en cours de réflexion autour de la production de biochar.

## **C'est Dans l'Aire : Comment avez-vous été accompagné par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour la création de ce projet ?**

**Xavier SANTOS :** Pour le financement, nous avons participé à l'appel à projet Rebond Industriel qui subventionne des projets locaux selon des critères auxquels notre projet répond.

Dans cette démarche, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne nous a apporté un accompagnement et une ingénierie technique et administrative pour constituer notre dossier.

L'ensemble des dossiers candidats sont à l'étude actuellement, et nous devrions bientôt avoir la réponse prochainement pour l'obtention d'une subvention de 357 000 €.



François Deshayes  
Président de l'Aire Cantilienne

les Vice-présidents

et l'ensemble des élus du Conseil Communautaire

vous souhaitent d'excellentes  
fêtes de Noël

